



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Les chercheurs/ingénieurs de l'IREQ disent non à 80 %

BOUCHERVILLE, le 4 octobre 1999 - L'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 septembre dernier a été sans équivoque: les chercheurs et ingénieurs membres du SPSI ont dit non, à 80 %, à l'offre présentée par Hydro-Québec. Les principaux points soulevés par les membres sont:

- ◆ le refus de partager les déficits éventuels du régime de retraite, pour toujours selon la proposition de l'entreprise, en contrepartie d'un congé de cotisations et du prolongement de la règle du 80, pour cinq années seulement ;
- ◆ l'utilisation abusive et à contre sens de l'objectif initial, par la Direction, du processus de reclassification des chercheurs et ingénieurs du SPSI afin de continger la masse salariale de nos membres ;
- ◆ aucun mécanisme - ou montant - spécifique, à la seule disposition de nos membres, pour le rachat des congés de maternité et des années où nos membres étaient contractuels, aux fins de comptabilisation pour la rente du régime de retraite ;
- ◆ aucun mécanisme pour compenser le préjudice de rémunération ou l'incidence sur la rente de retraite pour nos membres ayant complété des études supérieures.

Depuis l'assemblée générale, outre une rencontre d'échange informel entre notre comité de négociation et la Direction, les discussions n'ont guère progressé et le Bureau du Syndicat a donc dû enclencher une nouvelle série de recours légaux afin de, à défaut d'une nouvelle entente qui réponde à nos besoins, garantir les droits et privilèges dont jouissent les membres du SPSI.

Lancement des procédures légales

Comme cela vous avait été signifié lors de l'assemblée générale, le Bureau a déposé un grief contre la Direction depuis que celle-ci ne verse plus sa cotisation au régime de retraite. Selon ce

qui avait été établi initialement, ce grief devait être entendu par l'arbitre en octobre 2000 et la Direction ne voulait aucunement en devancer la tenue, proposant même qu'il soit reporté en 2001. Or, nos procureurs ont été en mesure de devancer l'audition du grief et il sera débattu devant l'arbitre le 25 octobre 1999, soit dans quelques semaines à peine. Inutile d'ajouter que la Direction n'est aucunement réjouie de ce devancement de l'échéancier !

De plus, nous avons signifié au comité de retraite du RRHQ - et aux membres qui y siègent - les obligations qui leur sont dévolues en vertu du code civil et en vertu de leur devoir de fiduciaires du régime de retraite et la mise en demeure a été présentée le 30 septembre dernier. Après l'expiration du délai de 10 jours, nous entendons porter le dossier devant la Cour supérieure, dans les plus brefs délais, si la Direction ne s'acquitte pas de ses obligations de fiducie.

Nous sommes également en attente de la décision de la Régie des rentes du Québec en relation avec la plainte que nous avons logé auprès de cette dernière. Rappelons que, pour apporter des modifications au régime de retraite, Hydro-Québec a du faire approuver les changements au régime par la Régie mais que celle-ci, vu l'ampleur des changements, a cru inapproprié et inutile de quérir notre opinion. Nous lui avons rappelé, tout comme nous l'avons fait avec le comité de retraite du RRHQ, les obligations qui lui sont imposées par la loi et demandé à ce qu'elle convoque les parties pour venir présenter leurs positions.

Par ailleurs, nos procureurs ont préparé d'autres recours légaux, encore plus contraignants, qui devraient être déposés d'ici quelques jours. Dès qu'ils seront signifiés, vous serez tenus informés par nos bulletins d'information. Il va sans dire que toutes ces options légales ont été mûrement préparées et planifiées durant l'été et que nos dossiers sont fins prêts à être déposés, dans les plus brefs délais.

Le second rapport du groupe de travail sur la R&D est disponible sur notre site internet

Le groupe de travail sur la R&D a remis le 7 septembre dernier, au Bureau du SPSI, un rapport présentant les réflexions du groupe sur l'orientation de la R&D à Hydro-Québec. Ce document présente, entre autre, les créneaux ou axes de recherche qui devraient être privilégiés quant à la poursuite de nos activités ainsi que des propositions sur la manière dont la R&D devrait être gérée à Hydro-Québec. Rappelons que ce second rapport fait suite à un premier exercice de réflexion qui s'était attardé à statuer sur l'état de la R&D à Hydro-Québec et à identifier les causes de l'état déplorable de la recherche à l'IREQ.

Suite au dépôt du second rapport, le Bureau en a transmis copie à M. André Caillé le 20 septembre dernier et a proposé que, à l'instar de la première rencontre tenue le 7 mai 1999, une nouvelle rencontre ait lieu entre le Bureau du SPSI - assisté des membres du groupe de travail sur la R&D - et la Direction supérieure d'Hydro-Québec. Au moment de transmettre ce communiqué, nous sommes toujours en attente d'une suite à notre invitation.

Pour consulter le second rapport du groupe de travail sur la R&D, sélectionner la rubrique "Documents de référence" à partir de la page principale www.spsi.qc.ca ou encore, accéder directement à la page d'accueil des documents de référence en insérant l'adresse www.spsi.qc.ca/document.

Nouveau seuil pour le déclenchement du surtemps

Nous désirons vous rappeler que, depuis le 1^{er} octobre dernier, le surtemps est déclenché dès que vous excédez 41 heures de travail, à taux régulier, durant la semaine de travail. Cet ajustement est automatique et résulte de l'ajout en 1996, dans notre convention collective, d'une clause "remorque" liée aux paramètres des normes du travail.

En cas de besoin et si votre supérieur refuse de reconnaître ces heures comme devant être rémunérées en surtemps, ne pas hésiter à contacter le secrétariat du Syndicat.

La campagne Centraide

Nous sommes à nouveau, cette année, sollicités pour donner un appui tangible à cette importante campagne de collecte de fonds destinée à venir en aide aux plus démunis de notre société. Est-il encore nécessaire de souligner que les besoins augmentent sans cesse et que la pauvreté est omniprésente autour de nous. Et, pour cela, on n'a qu'à regarder autour de soi. Qui n'a pas, dans son entourage, dans sa famille, des exemples criants de personnes qui ont des besoins urgents : familles monoparentales dont les enfants ne peuvent manger à leur faim, des adolescents en fugue qui se rabattent sur la drogue, le faible emploi chez les jeunes qui en poussent plusieurs au décrochage scolaire ou au suicide, les cas ne manquent pas.

C'est pourquoi le Bureau du SPSI vous demande de contribuer généreusement à la campagne Centraide de cette année. Cette campagne a été rebaptisée "La campagne des employés et des retraités d'Hydro-Québec" et l'objectif en a été fixé à 1 500 000 \$ - le même objectif que l'an passé -. Nous espérons à nouveau, tout comme l'année dernière, excéder cet objectif et vous demandons de faire un effort particulier pour aider ceux qui sont dans le besoin.

Nous vous invitons donc à supporter la campagne Centraide 1999 et à contribuer généreusement à la levée de fonds qui sera menée à l'IREQ et au LTEE.

L'Irequois sur internet

Ca y est, c'est maintenant fait: l'excellent journal du SPSI, l'Irequois, est maintenant disponible sur internet, sur le site web du SPSI. A la demande du Bureau, les responsables de la mise en page du journal ont créé - et créeront dorénavant - une version "pdf" du journal, avec la même présentation graphique que la version imprimée.

Ce pas en avant est significatif dans la mesure où une version électronique permettra une plus grande diffusion du contenu du journal auprès des collaborateurs externes du SPSI. Que l'on pense aux parlementaires, aux organismes syndicaux québécois, canadiens et européens avec lesquels le SPSI est en contact permanent, la dissémination de nos préoccupations en regard de la R&D et de la façon dont elle est menée sera plus largement diffusée auprès des intervenants externes.

Pour ceux et celles qui voudraient consulter la version internet du journal l'Irequois, on doit sélectionner la rubrique "L'Irequois, le journal du SPSI" à partir de la page principale

www.spsi.qc.ca ou encore accéder directement à la page d'accueil du journal en insérant l'adresse www.spsi.qc.ca/irequois.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 3014

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630

1-877-449-9630 (numéro sans frais à l'extérieur de la région métropolitaine)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat